



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 28 septembre 2023

Question n° 9 de Mme Marlène Bérard et crts, déposée le 14 mars 2023 « Chemin des Croix-Rouges : quelle sécurité pour les élèves du Belvédère ? »

Rappel

« Le 23 mars 2023 aura lieu l'inauguration d'un nouveau bâtiment au collège du Belvédère. Depuis le début de son utilisation, les habitudes des élèves ont changé. Des groupes d'élèves se forment régulièrement aux abords du nouveau bâtiment et débordent sur le chemin des Croix-Rouges sur lequel circulent à la fois des cyclistes à la montée et des véhicules à la descente ».

Réponse de la Municipalité

Question 1 : quelles mesures sont prévues par la Municipalité pour sécuriser les élèves fréquentant les bâtiments scolaires se trouvant le long du chemin des Croix-Rouges (élèves du Belvédère), en particulier si des patrouilleurs scolaires seront prochainement déployés sur place ?

La mise en place d'un service de patrouilleurs dépend de divers facteurs tels que par exemple : la situation géographique du collège, la densité du trafic, l'emplacement et la disposition des passages pour piétonnes et piétons, le nombre d'élèves, etc. Dans la configuration des lieux qui nous occupent, les conditions requises pour le déploiement d'un service de patrouilleuse et patrouilleur ne sont pas réunies.

L'axe routier concerné, sis entre les deux structures scolaires des Croix-Rouges, est limité à 30 km/h et bénéficie ainsi de seuils surélevés destinés à ralentir les véhicules. Deux passages piétons distants de 60m rejoignant les trottoirs bordant les deux bâtiments permettent le cheminement et la traversée dans les normes sécuritaires correspondantes au lieu.

Concernant le comportement des véhicules descendant et cyclistes montant, des contrôles spécifiques sont régulièrement mis en place pour s'assurer du respect de la vitesse et d'un comportement adéquat. A l'occasion de ces contrôles, il est constaté que la situation ne nécessite pas de mesures complémentaires.

Par ailleurs, aucun excès de vitesse important, ni accident, n'y a été relevé ces deux dernières années.

Il est utile d'ajouter que toute information reçue signalant une détérioration sécuritaire à proximité d'une école est systématiquement traitée par la coordination « chemin de l'école » composée des représentants du Service des écoles, du Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics (MAP) ainsi que du Corps de police. Cette délégation se rend systématiquement sur place pour effectuer un diagnostic local de sécurité, ceci afin de trouver les meilleures solutions sur le long terme.

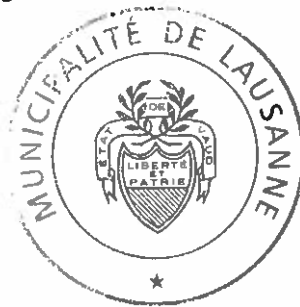
Le Service MAP étudie des mesures d'aménagement des espaces publics du chemin des Croix-Rouges afin d'améliorer la sécurité pour toutes les usagères et tous les usagers. Il s'agit notamment de mesures visant à garantir une bonne visibilité entre usagères et usagers, un agrandissement des espaces dédiés aux piétonnes et piétons. Ces mesures étant encore à l'étude, leur horizon de réalisation n'a pas encore été arrêté.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Marlène Bérard et consorts.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 28 septembre 2023.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

